



# Le Haillan

Mairie du Haillan  
Département de la Gironde

**Décision Municipale n°DM2026\_01\_01**  
**Portant sur la signature d'une ouverture de compte avec ALINEA MERIGNAC**

La Maire de la Commune du Haillan,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** les délibérations n°08/20 du 10 juin 2020 et n°52/20 du 30 septembre 2020 qui donnent délégation au Maire pour prendre toutes décisions prévues à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le besoin de la Régie des spectacles L'Entrepôt de pouvoir faire des achats, notamment d'investissement, afin de renouveler son mobilier, auprès de ALINEA MERIGNAC établissement de la société NEOMARCHE SAS, sise 1410 Route Nationale – CS 91062 à AUBAGNE (13788).

**CONSIDERANT** que pour pouvoir procéder à un paiement différé par mandat administratif l'établissement ALINEA MERIGNAC sis 19 avenue Jean Perrin à MERIGNAC (33700) demande l'ouverture d'un compte de paiement différé afin d'identifier la structure et les personnes habilitées à retirer la marchandise.

**DECIDE**

**Article unique :** D'autoriser Madame la Maire à ouvrir un compte au titre de la Régie des spectacles de la Ville du Haillan auprès de NEOMARCHE SAS et de son établissement ALINEA MERIGNAC et de signer tous les documents nécessaires.

Fait au Haillan, le 12/01/2026  
La Maire,



Andrea KISS

Certifié exécutoire par Madame La Maire compte tenu :  
-de sa réception en Préfecture :  
-et de sa publication le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.